



## Bailleur refuse intervention après DDE

Par **ArthurB**, le **20/03/2014** à **17:57**

Bonjour à toutes et à tous.

Mon amie et moi louons un appartement à Paris depuis octobre 2013. Tout l'immeuble est géré par la même agence immobilière.

Or à l'époque des anciens locataires (un couple d'amis) un DDE est survenu venant des voisins du dessus. Cloques, suintement, fissures et écaillage de la peinture sont apparus.

Nous avons quand même décidé de louer cet appartement car il nous plaisait beaucoup. L'agence nous disant au moment de la signature que l'assurance des locataires du dessus allait prendre ça en charge et que des travaux seraient effectués. C'est ce qu'ils avaient aussi dit à notre couple d'amis, les anciens locataires.

Depuis quelque temps les dommages empirent. La peinture ne cesse de d'effriter, les taches brunâtres et nauséabondes s'accumulent dans la cuisine mais aussi dans le SDB et les WC.

Notre contact à l'agence ne veut rien savoir et nous dit que c'était d'un commun accord quand on a pris l'appartement. Tous les dégâts sont signalés sur l'état des lieux fait à notre entrée.

Mais nous nous retrouvons maintenant dans une impasse. Les dégâts empirent et une odeur âcre et terriblement gênante s'installe dans notre cuisine.

Que pouvons nous faire ?

Merci merci merci à celui ou celle qui prendra la peine de nous répondre.